

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 9 OCTOBRE 2023



Publié le 11 OCT. 2023

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 3 octobre 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2023_101

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET

OCTROI D'UNE
SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE À LA
CROIX ROUGE FRANÇAISE
_ AIDE AUX VICTIMES DES
INONDATIONS DU 10
SEPTEMBRE 2023 EN
LIBYE

Etaient présents :

M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, Mme BLACHERE, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme HAMZAOU, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, Mme LINARES, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. PROTHERY, M. JUNET, M. KRIEF, Mme CORRENT, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, Mme HEMAIN, M. FAIVRE, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, M. TROIGNON, Mme GEHIN

Mme CRESPIY (par proc. à M. TOLLET), M. TAKI (par proc. à M. CIAPPARA), M. BALANCHE (par proc. à Mme MAINAND), M. MANINI (par proc. à M. THEVENOT), Mme BILLA (par proc. à M. COUTURIER), M. ATTAR BAYROU (par proc. à Mme GEHIN), Mme VERNAY (par proc. à Mme BLACHERE), M. AURELLE (par proc. à Mme WEBANCK)

Etai(en)t absent(s) :
M. HABERLE

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le 11 OCT. 2023

Identifiant de l'Acte :

069-216900340-20231009-D2023_101-DE

Rapport de : Philippe COCHET

Le 10 septembre 2023, un phénomène météorologique extrême lié à la tempête Daniel a causé à l'est de la Libye des inondations dévastatrices. Conséquence de pluies diluviennes, des crues soudaines ont emporté routes et constructions dans plusieurs villes côtières. Le bilan humain, encore incertain, fait état de plusieurs milliers de

morts et de disparus, sans compter les milliers de personnes sans abris. Les secours sont difficiles à mettre en place dans des zones devenues innaccessibles.

La Ville de Caluire et Cuire souhaite apporter son aide et témoigner sa solidarité au peuple libyen.

Les besoins humanitaires dépassent largement les capacités du Croissant Rouge Libyen et un appel à l'aide internationale a été lancé. Le mouvement Croix Rouge - Croissant Rouge est international. Il constitue une organisation incontournable dans la gestion des catastrophes avec pour objectif de réduire la vulnérabilité des victimes et de renforcer la capacité de préparation et de réponse à travers une démarche participative. La Croix Rouge Française, association loi 1901, est auxiliaire des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire. En lien avec le Croissant Rouge Libyen et la Fédération internationale des sociétés de la Croix Rouge et du Croissant Rouge, elle a lancé une campagne d'appel aux dons.

La Ville de Caluire et Cuire choisit donc de répondre à l'appel aux dons de la Croix Rouge Française pour venir en aide aux populations sinistrées de Libye.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 42 voix pour,

- D'OCTROYER à la Croix Rouge Française, pour venir en aide aux victimes des inondations du 10 septembre 2023 en Libye, une subvention exceptionnelle de 6 000 euros ;

- DE CHARGER Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de signer tout acte afférent.



POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET

11 OCT. 2023

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.